1 juge a t'il contact avec les parties concernées avant le p

Par **Bridget**, le **05/04/2011** à **19:55**

Bonsoir, excusez moi, le titre n'est pas complet car plus de place pour l'écrire.

La question était de savoir si un juge, lors d'une affaire de viol, a contact avec la présumée victime et le coupable présumé. Si oui, est t'il logique, alors que l'affaire vient à peine de débuter, que déjà il se forge une opinion ?

Par **Murphys**, le **05/04/2011** à **23:24**

De quel juge parles-tu?

Le juge d'instruction? Celui-ci doit rencontrer le présumé innocent et la présumée victime pour instruire...mais ne prononce aucune peine même s'il a l'obligation d'instruire à charge et à décharge. C'est le rôle de la formation collégiale de la Cour d'assises. Et là bien évidemment, si l'un de ceux-là a eu affaire par le passé (voir avant le début du "procès") aux différents protagonistes dans des circonstances permettant de dire qu'il n'est pas "neutre", alors on violerait (décidément) l'article 6§1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales imposant aux états membres de s'assurer du respect d'un droit au procès équitable qui inclue bien évidemment le droit à un juge impartiale.

Par **Bridget**, le **06/04/2011** à **09:49**

Je suppose qu'il s'agit du juge d'instruction. En fait, la sœur du présumé innocent, me dit que d'un coté : différents éléments de l'enquête de police vont à l'encontre de son frère, le présumé innocent, y compris des analyses d'ADN. Mais d'un autre elle ma dit, je cite : "le juge a vu mon frère et ma dit qu'il y'a quelque chose de louche dans le dossier."
C'est cette phrase qui me surprend un peu.

Par **Camille**, le **06/04/2011** à **10:12**

Bonjour,
Et pour compléter la réponse de Murphys…
[quote="Bridget":sigw22ig]

Si oui, est t'il logique, alors que l'affaire vient à peine de débuter, que déjà il se forge une opinion ?[/quote:sigw22ig]
Vous auriez tout à fait raison… si c'est comme ça que ça se passait.

Mais qui vous a mis dans l'idée que…
[quote="Bridget":sigw22ig]
La question était de savoir si un juge, lors d'une affaire de viol, a contact avec la présumée victime et le coupable présumé.[/quote:sigw22ig]
… c'était le cas et spécialement dans le cadre d'une affaire de viol ?

:wink:

Plongez-vous alors avec délices, amours, mais sans les orgues (Image not found or type unknown), plus en détail dans les mécanismes de procédures pénales, suivant qu'il s'agit d'une contravention, d'un délit ou d'un crime et vous trouverez réponses à vos interrogations. En commençant par le :D

passionnant, le captivant, l'ensorcelant, le fascinant (Image not found or type unknown) code de procédure pénale, bien sûr, avec les relations entre ce qu'on appelle le juge d'instruction et le juge du fond.
Si vous partez de "zéro" ou presque, pensez aux pages sur le sujet sur le site du ministère de la justice et aux "fiches Wikipédia" qui sont assez bien faites (en gardant constamment à l'esprit que Wikipédia est une "encyclopédie libre", donc infos toujours à prendre "avec des pincettes", mais généralement assez justes sur ce genre de sujets relativement classique).

Au fait, avez-vous suivi, toujours avec délices, amours etc… le récent débat franco-français sur l'éventuelle suppression du juge d'instruction ? Vos questions pourraient très bien s'adapter au rôle envisagé du ministère public/procureur…

Par **Camille**, le **06/04/2011** à **10:19**

Bonjour,
[quote="Bridget":bczuh39j][u:bczuh39j]Je suppose qu'il s'agit du juge d'instruction[/u:bczuh39j].

En fait, la sœur du présumé innocent, me dit que d'un coté : différents éléments de l'enquête de police vont à l'encontre de son frère, le présumé innocent, y compris des analyses d'ADN.

Mais d'un autre elle ma dit, je cite : "le juge a vu mon frère et ma dit qu'il y'a quelque chose de louche dans le dossier."

C'est cette phrase qui me surprend un peu.[/quote:bczuh39j]
En quoi ? Où y a-t-il contradiction, si vous avez bien lu ce qu'a écrit Murphys ?

Par **Bridget**, le **06/04/2011** à **10:28**

Non, je n'ai pas vraiment suivi le débat pour l'éventuel suppression du JI. Juste le tapage

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

médiatique qu'on en fait nos chers médias, puis j'ai oublié.
Sinon, perso, je n'ai pas étudié la Procédure Pénale. Je n'ai fais que 2 ans de droit, donc rien pour ainsi dire et nous avons pas eu le temps de l'étudier.
Seulement parfois on me pose des questions, auxquelles bien sur je suis incapable de répondre, et quand à cette affaire, je suis intriguée car je connais la sœur du présumé innocent.

Par **Camille**, le **06/04/2011** à **21:43**

Bonsoir,
[quote="Bridget":3tv8mtiu]
Seulement parfois on me pose des questions, auxquelles bien sur je suis incapable de répondre
[/quote:3tv8mtiu]
ça viendra, ça viendra...
Maintenant, avec la réponse de Murphys, vous avez déjà du grain à moudre...

[quote="Bridget":3tv8mtiu]
et quand à cette affaire, je suis intriguée car je connais la sœur du présumé innocent.[/quote:3tv8mtiu]
Ben justement, c'est l'occasion idéale, un "cas pratique" réel !
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés